

Paris, le 17 DEC. 1999

N.Réf. : DSR/JPB/99. 1309

Monsieur,

Vous avez souhaité obtenir des renseignements concernant les incidences de votre incarcération sur votre situation administrative actuelle.

Après avis du comité médical de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, vous avez été placé en congé de longue durée du septembre 1997 au septembre 1999. Je vous informe qu'en application de l'article 41 (4ème alinéa) de la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, le congé de longue durée peut être accordé pour une période de trois ans à plein traitement et deux ans à demi-traitement.

J'ajoute qu'en vertu de l'article 20 de la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, un agent n'a droit au paiement de son traitement qu'en contrepartie de l'accomplissement de son service.

Or, du fait de votre incarcération, vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir votre service. En conséquence, votre traitement est suspendu depuis le septembre 1999.

Je vous informe qu'à l'issue de votre incarcération, vous devrez contacter la direction de l'Hôpital en vue de la reprise de vos fonctions, sous réserve d'un avis d'aptitude au poste prononcé par le médecin du travail de ce site.

Le Directeur de l'Hôpital saisira alors, sans délai, le conseil de discipline de l'AP-HP et compte tenu de la nature des faits retenus à votre encontre, optera soit pour votre réintégration soit pour une mesure de suspension avec maintien de votre traitement durant un délai de quatre mois.

Si à l'expiration de ce délai, aucune décision n'a été prise par l'autorité ayant pouvoir disciplinaire, vous serez rétabli dans vos fonctions en l'attente d'une décision définitive.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations très distinguées.

**Pour le Directeur du Personnel
et des Relations Sociales
Le Chef de Département**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Sibeud'.

Philippe SIBEUD